



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 3 octobre 2014

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI (CCPCT)
SESSION 2015

La session 2015 de l'examen du CCPCT est organisée comme suit, dans le département de la Dordogne :

- Epreuve d'admissibilité
 - 2 unités de valeur de portée nationale UV1 et UV2
le vendredi 30 janvier 2015 matin
 - 1 unité de valeur de portée départementale UV3
le vendredi 30 janvier 2015 après-midi
- Epreuve d'admission
 - 1 unité de valeur de portée départementale UV 4
le lundi 30 mars 2015 et les jours suivants en fonction du nombre de candidats

La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 novembre 2014

Le dossier d'inscription complet devra :

- soit être transmis par voie postale, le cachet de la poste faisant foi à la préfecture, à l'adresse postale suivante :
Services de l'Etat
Cité Administrative
Préfecture - Pôle des élections et réglementations - Taxi
24024 PERIGUEUX cedex
- ou à défaut, être déposé à la préfecture à Périgueux, 2 rue Paul Louis Courier, les :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Les personnes intéressées peuvent obtenir toute information utile auprès de la :
Préfecture de la Dordogne

Pôle des élections et de la réglementation - Tél. 05.53.02.25.31 ou sur le site internet :
www.dordogne.gouv.fr – vos démarches à la Préfecture, rubrique Taxis

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne
Service départemental de la communication
interministérielle

Valérie LESCURE
☎ 05.53.02.24.07
Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr